

Aborder les sujets de la violence familiale et de l'éducation
des enfants au Canada avec les nouveaux arrivants

Segment n° 8

Animateur : Mark Jacot

Aborder le sujet de l'éducation des enfants
au Canada avec les nouveaux arrivants

Abordez le sujet de l'éducation des enfants au Canada après celui de la violence familiale.

- *Rappel – Comme lors de la séance sur la violence familiale, parlez de l'éducation des enfants « à la troisième personne ». Évitez d'utiliser le « vous » pour ne pas donner l'impression de rejeter le blâme sur votre auditoire.*
- **Commencez par expliquer ceci à vos clients :**
- Le Canada reconnaît qu'il y a de bonnes pratiques d'éducation dans tous les pays et dans toutes les cultures.
- Le thème sous-jacent et la justification sont les mêmes que pour le sujet de la violence familiale : la protection et l'épanouissement de la famille. Rappelez également à l'auditoire que ces renseignements, comme ceux sur la violence familiale, sont fournis à tous les nouveaux arrivants.
- Pour certains nouveaux arrivants, les pratiques d'éducation canadiennes peuvent paraître relativement différentes des leurs. Ces différences peuvent être à l'origine de conflits au sein de la famille.
- Le Canada prend très au sérieux la protection des enfants et a mis en place des lois pour protéger tous les enfants, dans toutes les familles.
- Le gouvernement n'essaye pas de dire à chacun comment il devrait éduquer ses enfants et respecte le droit des parents à éduquer leurs enfants, mais il est important que tout le monde connaisse les lois en matière de protection des enfants.

Droits et responsabilités des parents

Le Code criminel du Canada précise ce qui suit :

Les parents sont dans l'obligation légale de fournir :

- ***les « nécessités de la vie » à un enfant âgé de moins de 16 ans.***

Ces « nécessités de la vie » sont définies comme suit :

- Garde et supervision
 - Biens de première nécessité (nourriture, vêtements et logement)
 - Protection physique et psychologique
 - Santé et sécurité
 - Éducation
 - Soutien financier
- Les parents ont le droit de prendre toutes les décisions nécessaires concernant : le bien-être de leurs enfants (soins de santé, éducation, etc.).
 - Lois provinciales et territoriales relatives à la protection des enfants (âge de la majorité)

Éducation et discipline - Dites ce qui suit à vos clients :

- Au Canada, la discipline est souvent utilisée dans les familles pour gérer les comportements inacceptables.
- La discipline dans l'éducation des enfants N'EST PAS un problème propre aux nouveaux arrivants.
- Les mesures disciplinaires physiques excessives ou déraisonnables sont contraires à la loi et pourraient avoir des répercussions au sein de la famille.
- Beaucoup de parents au Canada et ailleurs dans le monde n'utilisent pas la force physique ni la peur et l'intimidation pour discipliner leurs enfants.
- Les parents canadiens et ailleurs dans le monde pensent que la discipline la plus efficace repose sur des mesures non violentes, axées sur l'apprentissage et le respect mutuel.
- **Rappelez une fois encore aux clients que le gouvernement n'essaye pas de dire à chacun comme il doit éduquer ses enfants, et que vous respectez tous les nouveaux arrivants en tant que parents, mais qu'il est important que tout le monde connaisse les lois sur la protection des enfants, et que ces lois sont conçues pour protéger l'ensemble des familles.**

Définition du châtiment corporel selon la loi canadienne

L'article 43 du Code criminel précise ce qui suit :

- *Un parent est fondé à employer la force pour corriger un enfant, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure « **raisonnable** » dans les circonstances.*

Qu'est-ce que « **dans la mesure raisonnable** » veut dire?

- La Cour suprême du Canada définit une force « raisonnable » comme une force « passagère et négligeable », par exemple administrer une ou deux fessées légères à modérées, à main nue, qui ne font pas mal ou ne laissent pas de marque, et ne constitue pas un délit.

Le châtiment corporel n'est toutefois pas jugé raisonnable dans les cas suivants :

- l'enfant est âgé de moins de 2 ans ou est un adolescent (plus de 12 ans);
- il est administré à l'aide d'un objet, comme une ceinture ou une règle;
- il consiste à gifler l'enfant ou vise la tête;
- l'enfant est blessé.

Répondre aux questions des nouveaux arrivants qui ont des enfants

Que fait le gouvernement s'il a des raisons de croire qu'un enfant est victime de violence physique?

- Si un cas de fessée ou un autre châtiment corporel est signalé aux autorités responsables de la protection des enfants, des travailleurs sociaux doivent mener l'enquête. Si un enfant a été victime de violence physique, les services sociaux peuvent intervenir pour protéger l'enfant et, dans les cas graves, demander l'assistance de la police.

Puis-je donner la fessée à mon enfant, le pincer ou le gifler?

- Une légère fessée administrée à main nue à un enfant âgé de deux à douze ans est autorisée par la loi, à condition qu'elle n'entraîne pas de douleur physique. Donner la fessée, pincer ou gifler pourrait néanmoins ne pas être le meilleur choix en matière de discipline. Il y a de meilleures façons, des façons non violentes, d'enseigner à un enfant comment bien se comporter. Il est facile de franchir la ligne rouge quand on recourt à la violence, et cela peut donner lieu à une enquête.

Répondre aux questions des nouveaux arrivants qui ont des enfants

- Tâchez de dissuader vos clients de recourir à toute forme de châtement corporel, sachant qu'il a été montré que ce n'était pas une méthode efficace.
- Un enfant confronté à la force physique, à la peur ou à l'intimidation risque de devenir un adulte irrespectueux et indifférent, qui recourra à son tour à la force, à la peur ou à l'intimidation pour obtenir ce qu'il veut.
- La discipline est plus efficace si elle s'inscrit dans le respect et l'amour, et si elle repose sur des méthodes uniformes et raisonnables.
- Il n'est pas facile d'adopter de nouvelles méthodes d'éducation, mais dites aux clients que des milliers d'autres nouveaux arrivants avant eux sont parvenus à faire les ajustements nécessaires à leurs méthodes d'éducation, et qu'ils en sont aussi capables.

Mesures disciplinaires sans châtiment corporel utilisées au Canada et ailleurs dans le monde

- **Distraire (jeunes enfants)** - Éloignez l'enfant (p. ex., l'emmener dans une autre pièce).
- **Ignorer (jeunes enfants)** - Si l'enfant a un accès de colère, ignorez-le et souvent, il se calmera de lui-même.
- **Imposer une période de réflexion** - Si l'enfant se comporte mal, envoyez-le dans sa chambre ou dans un coin tranquille pour qu'il réfléchisse à ce qu'il a fait de mal.
- **Priver de certains privilèges**- Interdisez à l'enfant d'accomplir certaines de ses activités préférées (p. ex., regarder la télé, faire de la bicyclette, jouer avec des amis).
- **Parler à l'enfant de son comportement et de ses conséquences** - « Discutez » avec l'enfant de son comportement ou « expliquez-lui » que son comportement était inapproprié et donnez-lui des conseils sur ce qu'il convient de faire à l'avenir.
- **Récompenses et conséquences** - Prenez des mesures disciplinaires (p. ex., privation de certains privilèges) et faites en sorte que l'enfant comprenne exactement la cause de ces mesures. Récompensez également l'enfant s'il se montre responsable et s'il adopte les bonnes valeurs et la bonne attitude (p. ex., donnez-lui plus d'indépendance, etc.). Concentrez-vous sur les bons comportements de l'enfant et encouragez-le continuellement (renforcement positif).

Les nouveaux arrivants et les ajustements en matière d'éducation des enfants

D'après un sondage récent réalisé par le Centre for Research and Education in Human Services, un grand nombre de nouveaux arrivants qui ont des enfants :

- *trouvent qu'il est difficile d'élever leurs enfants conformément à leur culture d'origine en raison de l'influence « canadienne » dominante et rapprochent leur méthode d'éducation de celle des Canadiens. Ils veulent que leurs enfants s'adaptent à la culture « canadienne » sans pour autant l'adopter.*
 - Il n'est pas facile de vivre dans un pays où les pratiques en matière d'éducation sont très différentes, et de maintenir la culture et les traditions sans que les enfants agissent « à la canadienne ».
 - Mais les enfants changent également, et la manière dont ils s'adaptent diffère de celle de leurs parents.
 - Les enfants pourraient aspirer à plus de liberté pour prendre leurs propres décisions; ils ont besoin du soutien et des conseils de leurs parents pour s'adapter et prendre ces décisions.
 - Encouragez les clients à faire preuve d'ouverture et à comprendre ce que leurs enfants traversent. Plus les parents soutiennent leurs enfants dans leur adaptation, et plus ils pourront eux-mêmes ajuster leurs méthodes d'éducation facilement.

Les nouveaux arrivants et les ajustements en matière d'éducation des enfants

D'après un sondage récent réalisé par le Centre for Research and Education in Human Services, un grand nombre de nouveaux arrivants qui ont des enfants :

- *admettent qu'après leur arrivée au Canada, ils ont modifié volontairement leurs méthodes d'éducation, surtout en ce qui a trait à la discipline, et que ces changements ont surtout été apportés suite aux changements dans le comportement de leurs enfants et aux influences extérieures.*
 - Les enfants s'adaptent généralement plus rapidement que leurs parents, parce qu'ils sont moins attachés aux habitudes et aux pratiques passées.
 - De nombreux nouveaux arrivants sont conscients qu'ils vont devoir modifier leurs pratiques d'éducation, et que ces changements profiteront à leur famille et à eux-mêmes.

Les nouveaux arrivants et les ajustements en matière d'éducation des enfants

D'après un sondage récent réalisé par le Centre for Research and Education in Human Services, un grand nombre de nouveaux arrivants qui ont des enfants :

- admettent que **le changement des pratiques d'éducation au Canada est souvent un processus lent, qui nécessite une évaluation continue, et qui consiste à garder les pratiques reconnues bénéfiques par les parents tout en adoptant les pratiques canadiennes qu'ils considèrent bénéfiques.**
 - Messages clés à transmettre aux clients
 - Il y a de bonnes pratiques d'éducation dans toutes les cultures et dans tous les pays.
 - Les nouveaux arrivants doivent s'employer à prendre le meilleur des deux cultures.
 - Combiner le meilleur des deux cultures améliorera leurs capacités parentales tout en respectant toutes les lois canadiennes.